



CODE DE L'UF (3) <b>82 10 64 U 21 F1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) <b>803</b>
--	--

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 40 périodes

<u>1. Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Approche théorique de la manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite	CT	B	12
Approche pratique de la manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite	PP	T	24
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	4
		Total des périodes	40

### 12. Réserve au Service d'inspection :

N

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*avis favorable*  
Le 01.04.99 *Ch. Lopez*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*Signature* 06.09.99  
A. COLLINET  
ADM. COORD.

Date : .....

Signature : .....

- (1) Biffer la mention inutile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'Administration

# Formation continuée du personnel aide-soignant : Manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

## 1. Finalités

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à faire acquérir à l'étudiant(e) les réflexes positionnels adéquats dans des situations de manutention d'un adulte ou d'une personne âgée à mobilité réduite afin :

- ◆ d'améliorer la sécurité et le confort des patients,
- ◆ d'éviter fatigue et usure somatique prématurée chez l'intervenant (dorsalgies, hernies, traumatismes de la colonne vertébrale, ...).

# Formation continuée du personnel aide-soignant : Manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

## 2. Capacités préalables requises

### 2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- ◆ de décrire une démarche d'aide à la vie journalière, relative au domaine des soins d'hygiène et de confort ;
- ◆ d'accomplir des actions préventives en matière d'hygiène et de santé en adéquation avec la démarche d'aide aux besoins fondamentaux de la personne dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie de la personne envisagée ;
- ◆ de poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie.

### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- ◆ Le brevet d'Aide familiale ;
- ◆ le certificat de qualification d'Aide polyvalente en collectivité ;
- ◆ le diplôme d'Aspirante en nursing ;
- ◆ le certificat de qualification d'Assistante en gériatrie ;
- ◆ le certificat de qualification d'Auxiliaire polyvalente des services à domicile ou en collectivités ;
- ◆ le certificat de qualification d'Auxiliaire familiale et sanitaire ;
- ◆ le certificat de qualification de Puéricultrice.

<p>Formation continuée du personnel aide-soignant : Manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite</p>
--

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

### **3. Constitution des groupes ou regroupement**

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

# Formation continuée du personnel aide-soignant : Manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

## 4. Programme

### 1. Approche théorique de la manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite

Dans le cadre de la manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite, l'étudiant(e) sera capable :

- ◆ de définir les termes suivants : levier , friction, pesanteur, équilibre ;
- ◆ de préciser au patient les différentes recommandations de préservation de la colonne vertébrale du manutentionnaire et de celle du patient dans des situations variées ;
- ◆ d'identifier les facteurs dont il faut tenir compte lors de la manutention de patients ;
- ◆ de sélectionner les principes généraux de manutention selon des situations données ;
- ◆ de s'interroger et d'interroger les membres d'une équipe à propos des limites et des ressources (physiques et matérielles) présentes afin de poser le geste de manutention adéquat ;
- ◆ d'ordonner le déroulement des différentes séquences de gestes liés à la manutention de personnes.

# Formation continuée du personnel aide-soignant : Manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite

Enseignement secondaire supérieur

## 2. Approche pratique de la manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite

Dans le cadre de la manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite, l'étudiant(e) sera capable :

- ◆ d'identifier et tenir compte de ses limites en matière de manutention afin de ne pas compromettre la santé du patient et sa sécurité personnelle ;
- ◆ d'identifier les capacités du patient, de le prévenir et de l'informer correctement de ce qu'il peut faire ;
- ◆ de déterminer les techniques de mobilisation adaptées aux besoins de la personne aidée ;
- ◆ d'appliquer les différents types de techniques de manutention et exécuter correctement les gestes fondamentaux nécessaires ;
- ◆ d'effectuer les différentes manipulations de base de la façon la plus confortable et la plus sûre pour le patient et pour le manutentionnaire :
  - ◆ aide à la marche ;
  - ◆ retournement dos - ventre et ventre - dos ;
  - ◆ redressement assis - debout et couché - assis ;
  - ◆ abaissement debout - assis et assis - couché ;
  - ◆ voltes ;
  - ◆ rehaussement couché et assis ;
  - ◆ situations particulières qui posent problème ;
- ◆ d'utiliser les aides techniques spécifiques à la manutention de la personne.

# Formation continuée du personnel aide-soignant : Manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

## 5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable dans une situation donnée :

- ◆ d'effectuer de manière adéquate les différentes manipulations,
- ◆ de proposer des solutions aux cas pratiques se présentant dans son milieu de travail et/ou de vie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence des solutions proposées ;
- ◆ de la précision des différentes manipulations ;
- ◆ du respect des consignes de sécurité.



**Formation continuée du personnel aide-soignant :  
Manutention d'adultes et de personnes âgées à mobilité réduite**

Enseignement secondaire supérieur

**- Annexe 6 -**

## **6. Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre de l'enseignement supérieur non universitaire complété par une expérience de travail en milieu hospitalier, institutionnel ou de soins, et/ou par des formations complémentaires en rapport avec la matière du cours.

U.F. F.C. du personnel aide. soignant :

Mutation d'adultes et/ou de personnes âgées à  
mobilité réduite.

Le libellé du titre de l'U.F. appelle deux remarques :

- 1). L'abréviation F.C. sera remplacée par l'intitulé  
complet ou que l'attestation de réussite  
doit reprendre cet intitulé :

2). La mutation concerne tout les adultes que les  
personnes âgées à mobilité réduite dès lors Et/ou  
peut élever "et".

Le 26 août 1994

Lepage Vincent

Ul. Lef